

PROGRAMME DE FORMATION : LA GESTION DES RETRAITES

Catégorie :	-L'action de formation prévue au 1° de l'article L 6313-1 du code du travail définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Formation réalisée en présentiel ou en distanciel
Public ciblé :	<i>Personnes en charge de la gestion sociale de l'entreprise (juriste, gestionnaire de paye, collaborateur RH, responsable RH ou DRH, Responsable administratif et financier).</i>
Prérequis :	Connaissances de base en droit du travail et connaissances professionnelles relatives à la gestion pratique du personnel.
Finalité de la formation	Apprendre à gérer les retraites en maîtrisant la réglementation, le calcul des pensions et les démarches administratives liées au départ en retraite.
Les objectifs opérationnels :	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">  Comprendre la réglementation applicable aux divers régimes de retraites les concernant.  Connaître les modalités de calcul de la retraite  Identifier et réaliser les démarches nécessaires et préalables au départ en retraite <p>N.B : cette formation tient compte des dernières évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.</p>
La valeur ajoutée de la formation :	<p>Cette formation permettra la :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Obtenir un schéma d'ensemble ❖ Tenir compte des contraintes juridiques pour prendre les décisions les mieux adaptées. ❖ Identifier les erreurs à ne pas commettre.
Intervenant :	Intervenant formateur expert en droit du travail et gestion du personnel.
Méthodes mobilisées :	<p>L'intervenant utilise des méthodes expositives et participatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bref exposés, illustrations, exemples concrets. - Questions/Réponses. - Etude de cas pratiques. - Echange de pratiques et récits d'expérience avec les autres participants - Favoriser l'émergence de solutions pratiques à mettre en place à l'issue de la formation. <p>Un support complet et détaillé en format dématérialisé sera envoyé aux participants.</p> <p>Un courriel récapitulatif de fin de session vous sera adressé avec les annexes du support de formation en version dématérialisée, ainsi que des informations complémentaires au besoin suite à vos questions lors de la formation.</p>
Modalités d'évaluation	<p>Outil informatique : «Edusign » pour évaluer nos stagiaires.</p> <p>Grâce à leur téléphone ou ordinateur, chaque stagiaire répond en direct à un QCM technique en cliquant sur l'une des touches proposées en début de stage puis de nouveau en fin de stage.</p> <p><u>Très interactif et ludique, ce système d'évaluation de la formation nous permet notamment :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ D'évaluer le niveau du groupe et de chaque participant ; 2/ D'analyser la progression du groupe et de chaque participant ; 3/ De revoir question par question les points forts et les points faibles du groupe et des participants ; 4/ De garder une traçabilité des résultats par groupe, par ville, par date, par thème...etc ; 5/ De transmettre les résultats globaux des actions suivies.

	<p>A l'issue de la formation, vous sont transmis par courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos résultats d'évaluation de la formation - Votre satisfaction. <p>Plusieurs outils de pédagogie interactive et digitale sont proposés tout au long de la formation (Kahoot, Flipity, Wooclap, buzzers...).</p> <p><u>En fin de session</u>, les participants sont invités à réfléchir, à chaud, sur les pratiques, les process, les actions immédiates ou à moyen terme à mener en fonction des évolutions juridiques en gestion du personnel.</p>
<p>Modalité d'accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée : 1 jour ➤ Mise en œuvre de la formation : Dès conclusion d'une convention de stage ➤ Date/lieu/horaires : Conforme à votre convention et convocation ➤ Modalité et délais d'accès : Remplissage du questionnaire préalable et du bulletin d'inscription transmis et/ou plateforme d'inscription OPCO pour les adhérents bénéficiaires. (1 mois avant la formation). ➤ Contact : Manon DEVAUX Par téléphone : 04 90 92 52 75 Par mail : contact@jurisrh.fr
<p>Accessibilité aux personnes handicapées :</p> 	<p>Référent HANDICAP: Manon DEVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des personnes en situation d'handicap au lieu de la formation : Merci de nous informer sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants afin de sélectionner un lieu de formation/salle adapté au(x) handicap(s) rencontré(s) par le public. • Accessibilité des personnes en situation d'handicap à la prestation : Merci de nous informer préalablement sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants (problème auditif, visuel, autres...) afin que nous puissions vérifier nos capacités d'adaptation et de compensation du handicap ou le cas échéant réorienter la personne une structure adaptée.

PROGRAMME DE FORMATION : LA GESTION DES RETRAITES

I - LES CONDITIONS DE LIQUIDATION DES DROITS ET CALCUL DES DROITS

1 - Règles du système actuel des retraites

Rappel général du fonctionnement de la retraite en France

Retour sur les différentes lois 2003, 2010, 2014, 2023

2 - Modalités de calcul du régime de base, complémentaire et supplémentaire

Les grands principes des régimes de retraite des salariés

Régime de base

- Conditions d'ouverture de droits : Age de départ
- Versement de cotisations
- Calcul de la pension du régime de base
- Les majorations

Régimes complémentaires

- Calcul des points de retraite
- La conversion des points en allocations
- Conditions de départ
- Les accords du 30 octobre

Régimes supplémentaires

- Fonctionnement et fiscalité

II - PREPARER SON DEPART A LA RETRAITE

1 - Reconstitution d'une carrière : les organismes à contacter à chaque étape

Démarches : quels sont les organismes à contacter

- En cours de carrière
- En fin de carrière

L'information aux actifs aujourd'hui et demain

2 - Quelles démarches quand la date de départ est connue ?

Demande de retraite et mise en paiement :

- Les organismes à contacter ? A quelle date ?
- Quels justificatifs ?

Dans votre entreprise ?

- La rupture du contrat de travail : Qui contacter dans votre entreprise ?
- Faire la demande de votre retraite complémentaire

Les modalités de paiement :

- Le paiement (échéance, terme de paiement)
- Prélèvements sur les retraites
- Régime fiscal des retraites

Le cumul emploi retraite

- Les différents types de calcul emploi retraite
 - ✓ La retraite progressive revisitée
 - ✓ Le cumul à compter du 1er septembre 2023
 - ✓ Le cumul sous conditions de ressources

7, Place de la République Bât B - Les Glanques - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél 04 90 92 52 75 - Fax 04 90 92 52 35 - contact@jurisrh.fr - www.juris-rh.com

SARL AU CAPITAL DE 100 000 € - RCS TARASCON 2014 B 723 - Siret 807 955 166 00010 - NAF 8559 A -

Organisme de formation numéro : 93 13 15513 13

Cas pratiques ou études de cas avec les stagiaires

3 - Aspects financiers et patrimoniaux de la retraite

Quels types de placements ? Pour quel objectif ?

Mutuelle et prévoyance

4 - Eléments d'ordre personnel